



Le Bulletin Campanaire
Association Campanaire Wallonne a.s.b.l.

n° 50 – 2007/2

Belgique - België
P.P.
5030 Gembloux
6/ 68064



50^e Bulletin Campanaire



Le Bulletin Campanaire

Trimestriel de l'Association Campanaire Wallonne a.s.b.l.

Objectifs : Fondée en 1994, l'Association Campanaire Wallonne a pour objet la **sauvegarde**, la **promotion** et la **valorisation** du patrimoine campanaire (carillons, cloches, mécanismes d'horlogerie de tours... et tout ce qui s'y rapporte) des Régions Wallonne et de Bruxelles-Capitale.

**Secrétariat
et siège social :** Rue de la Station, 48
B-5080 Rhisnes
Belgique (Belgium)
☎ +32-(0)81-56.69.60

Site internet : <http://www.carillons.be> - postmaster@carillons.be

**Conseil
d'administration :** Président : Jean-Christophe Michallek (*ad interim*)
Vice-Président : Serge Joris (*ad interim*)
Secrétaire : Philippe Slégers
Trésorière : Pascaline Flamme
Administrateur : Emmanuel Delsaute

Cotisations annuelles : **Belgique** : *par virement au compte n° 068-2436615-02*

Membre de soutien et administrations : 30 €

Membre ordinaire : 15 €

Conjoint(e) : 5 €

Etudiant(e) et demandeur d'emploi : 5 €

Etranger : Union européenne : 16 €

Hors Union européenne : 17 €

IBAN : BE32 06824366 1502

BIC : GKCCBEBB

SOMMAIRE

Editorial – <i>Ph. Slégers</i>	p. 3
In memoriam : Maurice Clément et André Lehr	p. 5
50 numéros du Bulletin Campanaire – <i>S. Joris</i>	p. 7
Assemblée générale de l'ACW, Thuin, le 1 ^{er} avril 2007 – <i>Ph. Slégers</i>	p. 11
Subsides ACW pour l'organisation de concerts de carillon en 2007	p. 15
Sabam : mode d'emploi – <i>E. Delsaute</i>	p. 18
Histoire de l'horlogerie mécanique – <i>Br. Jousselein</i>	p. 23
Potins campanaires	p. 33
Le courrier des lecteurs	p. 36
La revue des revues	p. 37
Nouvelles publications	p. 41
Agenda	p. 43

o0o

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

La reproduction des articles et des illustrations de ce Bulletin Campanaire n'est autorisée que moyennant accord de la rédaction et des auteurs.

Comité de rédaction : Th. Boudart, B. Chapelle, E. Delsaute, S. Joris,
Ph. Slégers

Page de couverture :

Composition artistique réalisée par Florent Van Windekens à l'occasion de la parution du 50^e numéro du Bulletin Campanaire.

Elle illustre les trois axes de travail de l'ACW (cloches, carillons et horloges monumentales) au moyen d'éléments du patrimoine campanaire du beffroi de Thuin, ville où s'est tenue début avril l'Assemblée générale de l'ACW.

EDITORIAL : *Et demain ...*

Philippe Slégers

Il y a une douzaine d'années, des passionnés enfantient notre association. Les acteurs de notre capital campanaire sont maintenant bien connus : ce sont, d'une part, des artisans et des artistes réputés et, d'autre part, tous ceux et toutes celles qui consacrent bénévolement leur temps à faire vivre ce patrimoine.

Notre Président sortant, Thibaut Boudart, a eu le grand mérite de détecter et de souder toutes les facettes de cette association par son grand dévouement personnel et par son souci permanent de coordonner l'équipe du Conseil d'administration. Grand merci à lui.

Comme dans toute œuvre humaine, rien n'est jamais acquis et il nous faut maintenant réfléchir à l'étape suivante : sortir du sentiment confortable des choses du passé pour orienter résolument notre patrimoine campanaire vers une reconnaissance publique élargie. Il nous faut faire reconnaître ce patrimoine culturel en tant, certes, que valeur de ce que nos pères ont réalisé, mais aussi en tant qu'outil de promotion et de commercialisation de nouvelles techniques et d'attrait culturel pour un nombre croissant de visiteurs. En un mot « utiliser » nos cloches, nos carillons et nos horloges en tant que curiosités économiques dans le cadre du renouveau touristique en cours.

Nous devons être le fer de lance qui montre des pistes de valorisation pour demain. Le Conseil d'administration a déjà enclenché certaines actions s'inscrivant dans cette dynamique dont, entre autres :

- *Faire reconnaître le carillon en tant qu'instrument de musique*

A ce sujet, j'admire la rage, si je puis me permettre, avec laquelle Jean-Christophe Michallek, notre nouveau Président, se débat. Cela m'a permis de découvrir un monde et des personnalités que je ne

connaissais pas. Je suis intimement convaincu que le combat qu'il mène peut apporter un fameux plus pour l'ACW.

- *Jouer dans la « cour des grands »*

Au fil des ans, la richesse du patrimoine wallon devient de plus en plus visible et nous ne sommes plus les parents pauvres dans ce domaine. J'en veux pour preuve la nomination de Serge Joris, membre du Conseil d'administration de l'ACW, comme administrateur de la Fédération Mondiale du Carillon, puissant signe extérieur de la reconnaissance des efforts fournis tant par l'intéressé que par nous tous depuis quelques années.

- *Inventaire des cloches*

Depuis des années, nous frappons à la porte des Pouvoirs publics pour recevoir les subsides nous permettant de réaliser un inventaire de nos cloches. A ce jour il n'y a pas encore eu de réponse positive mais nous nous obstinerons.

- *Richesse des horloges*

Nous commençons seulement à prendre conscience des trésors de l'horlogerie monumentale de chez nous et des artisans qui lui rendent vie avec grand amour. L'éternel souci de l'homme de mesurer le temps qui passe se doit d'être valorisé de manière publique. Nous ne pouvons plus laisser les passionnés d'horloges se débattre seuls ; il nous faut les soutenir en sorte que toutes nos horloges monumentales existantes ne terminent pas leur vie dans des salons privés mais soient restaurées pour le bonheur d'un maximum de visiteurs. Cette volonté doit se traduire en priorité par une reconnaissance par les Pouvoirs publics au travers d'un classement approprié.

Et ce ne sont que quelques-unes des actions envisagées.

Et vous, ami lecteur, que proposez-vous pour demain ... ?



IN MEMORIAM

Maurice Clément

C'est avec grande émotion que nous avons appris le décès de Monsieur Maurice Clément, survenu le 8 avril.

Né à Tournai le 30 novembre 1919, M. Clément fit ses études musicales au Conservatoire de Tournai où il obtint en 1939 le diplôme de capacité pour le violon ainsi que le diplôme d'excellence (avec le Prix Amédée Soil) pour le violon alto. Comme violoniste ou altiste, il a participé à divers orchestres symphoniques, de chambre, de jazz, de brasserie, d'opéras, d'opérettes.



En 1959, il est diplômé de l'Ecole de carillon de Mons, fondée en 1957 par son frère Géo Clément. Il a été nommé carillonneur adjoint à la ville de Tournai de 1959 à 1969, date du décès de Géo Clément, puis succéda à ce dernier comme carillonneur communal, de 1969 à 1992.

Il a donné de nombreux concerts de carillon en Belgique et en France, au cours desquels il a pu faire apprécier ses grandes qualités de carillonneur, sa parfaite connaissance de la musique et de l'instrument, ainsi que sa remarquable capacité d'interprétation, grâce à un toucher du clavier très délicat et une grande sensibilité.

A sa retraite comme Receveur communal de la ville de Tournai, il a réalisé de très nombreuses adaptations pour le carillon (musique classique, opéras, opérettes, chansons populaires, jazz, airs folkloriques), favorisant ainsi le renouvellement du répertoire du carillonneur.

Il est également parvenu à communiquer son amour des cloches à son petit-fils François, aujourd'hui co-titulaire du carillon de Tournai.

M. Clément était un homme d'une grande gentillesse et cordialité. Grand travailleur, il était doté d'une formidable mémoire et est resté toujours très heureux de parler musique et carillon avec ses vrais amis carillonneurs.

L'ACW présente à sa famille ses condoléances très émues.

Jean-Claude Molle

André Lehr

C'est également avec émotion que nous avons appris le décès de Monsieur André Lehr, campanologue de renommée mondiale, qui a fait progresser la campanologie de manière très significative par son approche scientifique et ses nombreuses recherches historiques dans le domaine.

Né en 1929 et ingénieur de formation, André Lehr fut conseiller technique de la firme Eysbouts (Asten, Pays-Bas), concepteur des cloches à tierce majeure, initiateur et conservateur du Musée National du Carillon à Asten, etc.

Ses nombreuses publications constituent des sources d'information de très haut niveau. Nous songeons en particulier à ses livres « Beiaardkunst in de Lage Landen » (*L'art campanaire dans les anciens Pays-Bas*) et « Campanologie » (ouvrage de près de 600 pages décrivant dans le détail les bases scientifiques de cette discipline).

André Lehr alliait une très grande compétence à une remarquable modestie. Son décès prive le monde campanaire d'un de ses chefs de file historiques.

Serge Joris

o0o

50 numéros du Bulletin Campanaire

Serge Joris

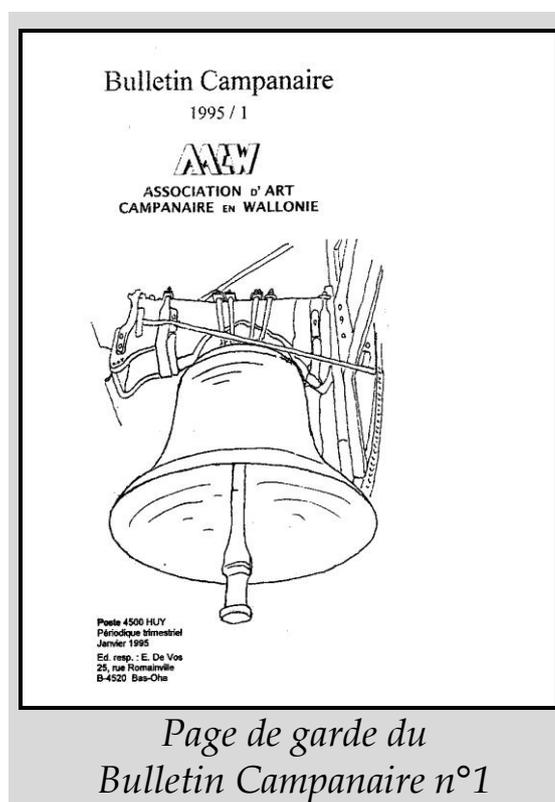
La parution de ce 50^e numéro du Bulletin Campanaire est l'occasion de porter un regard sur l'histoire, la ligne éditoriale et l'organisation de ce périodique.

Un peu d'histoire

Le *Bulletin Campanaire* est né en janvier 1995, dans la foulée immédiate de la mise sur pied de l'Association Campanaire Wallonne. Le premier numéro (reproduction de sa page de garde ci-contre) fut consacré essentiellement aux comptes rendus des réunions ayant conduit à la création de l'association et aux premiers pas de celle-ci ⁽¹⁾.

Edmond De Vos, à l'époque secrétaire de l'association, fut l'éditeur responsable des 13 premiers numéros. En juin 1998, il passa le relais à Serge Joris, alors président de l'association.

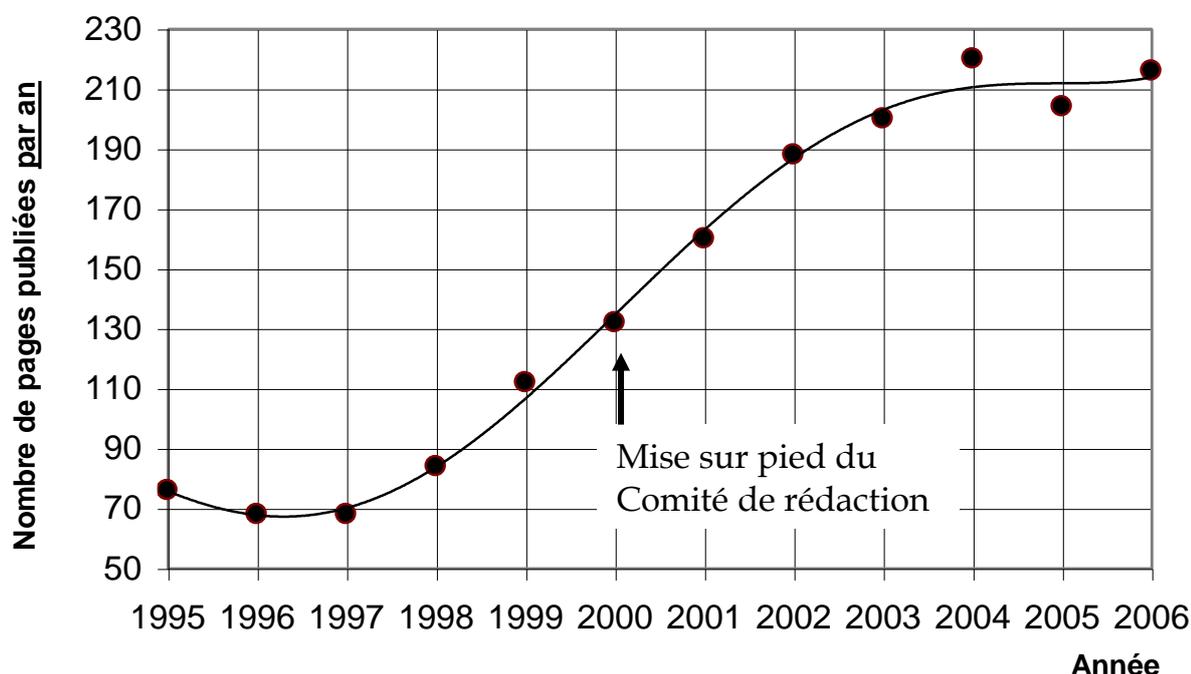
Lors de l'Assemblée générale de l'année 2000, ce dernier lança un pressant appel à l'aide pour assurer la réalisation du bulletin, le cumul des charges de président et d'éditeur responsable du bulletin étant devenu trop lourd.



1. Avant d'obtenir la personnalité juridique en 1996, l'ACW fut une « association de fait », dénommée *Association d'Art Campanaire en Wallonie* (voir Bulletin Campanaire 2004/4 - n° 40 – p. 4).

En réponse à cet appel et à l'initiative de Philippe Slégers, un Comité de rédaction fut mis sur pied en août 2000.

Ce comité a permis de consolider le développement du bulletin amorcé dès 1999 en termes de nombre de pages publiées par an (voir diagramme ci-après). Le nombre de pages du bulletin est désormais volontairement limité si possible à une cinquantaine de pages par numéro, soit environ 200 pages par an.



Le Comité de rédaction

Le comité est composé de 4 à 6 personnes. Il se réunit trimestriellement, quelques semaines avant la publication du bulletin, pour :

- un examen critique du bulletin précédent (dans le cadre d'un processus d'amélioration continue de qualité),
- définir la table des matières du bulletin suivant (répartition des tâches et chronogramme de réalisation),
- une réflexion sur le contenu des bulletins suivants (à la lumière du fond documentaire disponible et de la ligne éditoriale du Bulletin).

Les délibérations du Comité de rédaction font l'objet d'un rapport communiqué aux membres du Comité ainsi qu'au Conseil d'administration.

Ligne éditoriale

Le Comité de rédaction veille à maintenir, d'un bulletin à l'autre, en phase avec les objectifs de l'association et l'actualité campanaire, un équilibre entre les articles consacrés aux cloches, aux carillons et à l'horlogerie monumentale.

Il veille également à ce que soit publié dans chaque bulletin au moins un article de fond (p.ex. technique, historique, sociologique, etc.) constituant un jalon pour la connaissance et le développement de l'art ou du patrimoine campanaire de l'espace Wallonie-Bruxelles.

Par ses rubriques *Potins campanaires*, *Le saviez-vous ?*, *Revue des revues*, *Nouvelles publications*, *Courrier des lecteurs*, *Agenda*, le bulletin remplit sa mission de trait d'union entre les membres de l'association et le monde campanaire en général.

L'index des articles publiés à ce jour (figurant dans le numéro spécial joint à ce 50^e Bulletin Campanaire) permet d'apprécier l'équilibre et l'éclectisme de la ligne éditoriale suivie jusqu'à ce jour.

Lay-out

Compte tenu de l'augmentation significative du nombre de pages à publier, le Comité de rédaction s'est maintes fois interrogé sur l'opportunité d'imprimer le bulletin en format A4 plutôt que A5. Le maintien du format A5 a été privilégié jusqu'ici afin d'assurer une continuité au niveau de l'aspect général du Bulletin Campanaire.

La page de garde en couleur a été utilisée pour marquer le passage au nouveau millénaire ⁽²⁾, le dixième anniversaire de l'association ⁽³⁾ et la parution de ce 50^e numéro. Grâce à la confiance que nous accordent

2. Bulletin Campanaire 2001/1 – n°25

3. Bulletin Campanaire 2004/4 – n°40

les annonceurs, la page de couverture pourra continuer désormais à être imprimée en couleurs.

Diffusion

Le Bulletin Campanaire est imprimé à raison de 200 exemplaires.

Il est envoyé aux membres de l'ACW, aux principales bibliothèques du pays, ainsi qu'aux personnalités et organismes figurant sur la liste protocolaire de l'association. La répartition géographique actuelle des envois figure ci-contre. Une diffusion par internet est à l'étude.

<i>Diffusion actuelle du Bulletin Campanaire</i>	
<i>Wallonie-Bruxelles</i>	= 120
<i>Flandre</i>	= 23
<i>France</i>	= 16
<i>Reste de l'Europe</i>	= 12
<i>Etats-Unis</i>	= 7
<i>Australie</i>	= 2

En guise de conclusion

Vecteur important de communication et de promotion de l'ACW, le Bulletin Campanaire représente actuellement un fond documentaire comptant près de 1700 pages (format A5) relatives à l'art et au patrimoine campanaires, en particulier de l'espace Wallonie-Bruxelles.

Grâce à la position centrale de l'ACW au carrefour des cultures campanaire germanique, anglo-saxonne et latine, il fait également un large écho à l'actualité campanaire de ces divers pôles géographiques. Ceci lui permet de figurer parmi les publications fort appréciées dans le domaine, ainsi qu'en témoigne le succès qu'il remporte hors Wallonie.

En tant qu'éditeur responsable, je tiens à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui, d'une manière ou d'une autre, ont collaboré à l'heureux développement de cette publication depuis ses origines jusqu'à ce jour.

Assemblée générale de l'ACW

Thuin, le 1er avril 2007

Philippe Slégers

Ce fut par une très belle après-midi de printemps que s'est tenue notre 12ème assemblée générale ordinaire, ce 1er avril à Thuin.

Plus de 30 participants avaient rallié cette merveilleuse ville historique dominée par un beffroi du XVIIème siècle. La réunion s'est tenue dans la Maison de la Tour du Centre Culturel, gracieusement mise à la disposition de l'ACW par la Ville de Thuin.

Pourquoi avoir choisi Thuin pour cette manifestation ?

- parce que les Pouvoirs publics ont particulièrement réussi la restauration de leur beffroi et de son mobilier campanaire ⁽¹⁾, sa conversion en un outil de promotion et de vitrine de nouvelles technologies, conférant ainsi à l'édifice un réel attrait culturel pour un nombre croissant de visiteurs,
- pour l'ACW, il s'agissait d'apporter sa caution à un concept de rénovation à promouvoir. Qui plus est, une partie des travaux furent réalisés par des membres de notre association ⁽²⁾.

La séance débuta à 14 h par le discours d'accueil de M. Philippe Blanchart, échevin de la ville de Thuin. Il se réjouit au nom de l'ensemble du Collège de la Ville de voir notre association venir se rendre compte de cette rénovation. Puis ce fut Philippe Cuisenaire, carillonneur de Thuin, qui nous souhaita la bienvenue. Ensuite Thibaut Boudart expliqua pourquoi il quitte provisoirement l'association en vue de sa nouvelle carrière professionnelle et de

1. Avant restauration, les étages du beffroi étaient devenus difficilement accessibles, le carillon et l'horloge étaient en très mauvais état, une des cloches de volée était ébréchée.
2. Il s'agit, en l'occurrence, de la restauration de l'horloge monumentale du beffroi et de la réfection de ses cadrans extérieurs.

ses activités de fondeur de cloches en tant que métier complémentaire.

Notre nouveau président, Jean-Christophe Michallek, présenta ensuite le bilan moral de l'association pour l'année 2006 et soumit à l'approbation des membres les diverses questions administratives habituelles caractérisant l'assemblée générale d'une a.s.b.l. (comptes et budget, décharge aux administrateurs et aux commissaires, etc.). Chacun a pu apprécier sa parfaite maîtrise des dossiers, la chaleur de ses propos, son souci de répondre aux demandes des participants et son strict respect du timing annoncé.



Jean-Christophe Michallek
(Photo : O'kathleen de meyer © 2007)

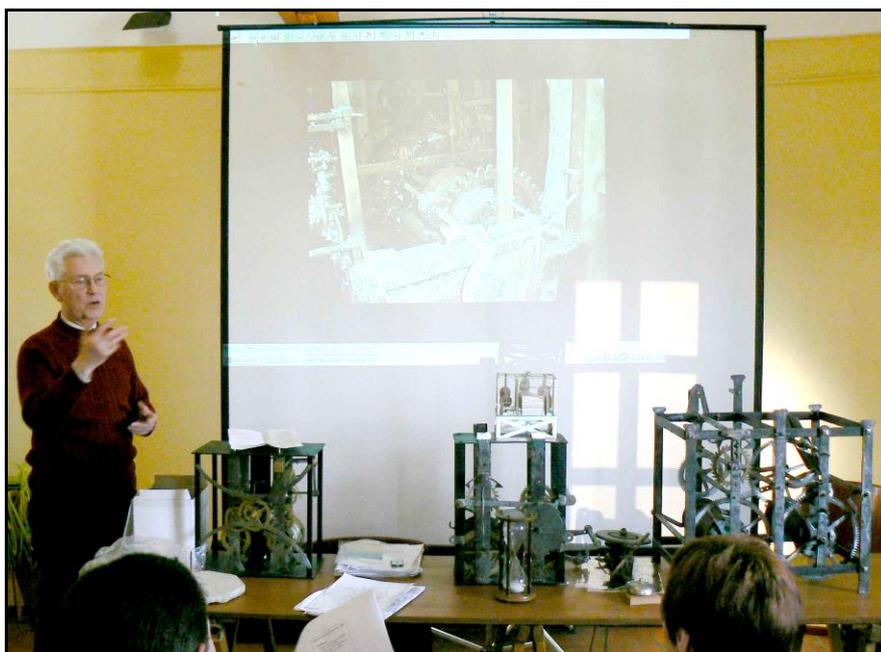
Serge Joris agrémenta ensuite ce bilan par un montage audiovisuel des temps forts de l'année écoulée, dont le congrès de la Fédération Mondiale du Carillon à Gdansk, la visite en Wallonie de carillonneurs scandinaves et la visite de l'exposition d'horloges monumentales à Shoonhoven. Ce fut un document particulièrement remarqué.

Après une pause-café, agrémentée du traditionnel morceau de tarte (et pour certains de la dégustation de la « bière du fondeur » en provenance de Tellin et de la bière de Thuin), nous avons eu le plaisir d'entendre deux exposés de grande qualité :

- tout d'abord celui de André Voegelé (Strasbourg), qui retraça les diverses étapes de la rénovation du carillon de 25 cloches, dont la refonte à l'ancienne de certaines cloches par le Frère Michaël Reuter de Maria-Laach et la soudure réalisée par la firme Lachenmeyer de Nördlingen sur l'une des deux grosses cloches de volée ⁽³⁾.

3. Voir à ce sujet le Bulletin Campanaire 2004/3, n° 39, p.29.

- ensuite Jacques Renders retraça de manière particulièrement didactique l'histoire de la mesure du temps au travers des âges et présenta les grandes lignes du travail de nettoyage et de remise sur pied de l'horloge monumentale du beffroi qu'il accomplit avec son collègue Benoît Mathieu (4).



*Jacques Renders pendant son exposé
(Photo : Serge Joris)*

Et puis ce fut pour toute l'assistance la montée au beffroi (voir photos en page ci-contre), avec des guides particulièrement avertis. Cela permet de découvrir la qualité des travaux exécutés et d'apprécier le souci d'accessibilité réservé aux visiteurs.

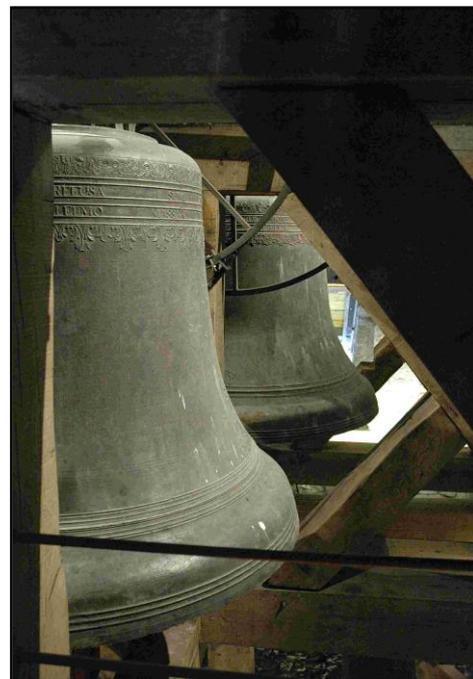
Faut-il rappeler que les carillonneurs présents se sont abandonnés à leur passion en interprétant sur le carillon quelques airs ?

Bref, une excellente après-midi, qui permet à chacun de découvrir et d'apprécier une très belle rénovation et de se communiquer de nombreux renseignements dans une ambiance chaleureuse.

4. Voir à ce sujet le Bulletin Campanaire 2004/4, n° 40, p.50.



1



2



3



4



5

Assemblée générale à Thuin

6



Légende :

- 1. Antichambre du beffroi (b)
- 2. Cloches de volée (a)
- 3. Horloge monumentale (a)
- 4. Carillon (a)
- 5. Ancien tambour du carillon (a)
- 6. Autour du clavier du carillon (b)

Photos : (a) : O'kathleen de meyer © 2007
(b) : Serge Joris

Subsides ACW pour l'organisation de concerts de carillon en 2007

o

Le Conseil d'administration de l'ACW a souhaité poursuivre en 2007 sa politique de soutien financier des concerts de carillon. Il a dès lors inscrit 5 subsides de 150 € chacun au budget 2007, approuvé par l'Assemblée générale le 1er avril dernier.

Pour bénéficier d'un subside ACW, il faut être membre de l'association depuis au moins une année accomplie.

Conditions d'octroi :

- la demande doit être faite par écrit, exclusivement au moyen d'un formulaire édité par le Conseil d'administration, à envoyer dûment complété au secrétariat de l'ACW. Ce formulaire est joint d'office au présent Bulletin lorsqu'il est adressé aux carillonneurs ou aux administrations propriétaires ou gestionnaires de carillons. Pour les autres lecteurs, il est disponible sur simple demande au secrétariat de l'ACW ;
- il ne sera octroyé qu'un seul subside par événement (concert ou festival) ;
- le subside devra être affecté par préférence au cachet du carillonneur ;
- le matériel promotionnel de l'événement, qui doit effectivement avoir lieu, devra indiquer que l'activité est organisée avec le soutien de l'ACW.

Procédure :

- lorsqu'une demande reçue au secrétariat est jugée formellement valable (c'est-à-dire que le formulaire est complet et apparaît correctement rempli), le Conseil d'administration délivre une

promesse de subside au demandeur ; cette promesse de subside donne droit à ce dernier de percevoir le montant du subside lorsqu'il aura apporté la preuve de la réalisation des conditions matérielles d'octroi (au plus tard deux mois après l'événement concerné) ;

- les 5 promesses de subside sont délivrées aux 5 premières demandes valables parvenues au secrétariat ;
- la liquidation du subside a lieu après que le bénéficiaire ait fait parvenir au secrétariat la copie du matériel promotionnel du concert et les notes de frais relatives à l'événement (comme, par exemple, le reçu du carillonneur invité, etc.).

Le Conseil d'administration

o0o

Renouvellement des cotisations

Nous invitons ceux et celles qui n'ont pas encore renouvelé leur cotisation (voir éventuelle pastille rouge sur l'étiquette d'expédition de ce numéro du Bulletin Campanaire) à acquitter celle-ci au plus tôt afin de nous éviter de devoir consacrer du temps et de l'énergie à des rappels. Les modalités d'affiliation figurent en page 1 du Bulletin Campanaire.

CAMP



- électrification
- automatisation
- bâtis, suspensions
- horloges de tour
- montage, restauration et entretien d'installations en tous genres
- soudure de cloche fêlée avec garantie
- expertises et devis gratuits



**Une gamme complète dont
tous les clochers rêvent**

**Rapport QUALITE/Prix
imbattable**

**Made in Belgium,
Mondialement exporté**



Mont du Carillon 39 – B-6927 TELLIN

Tél.: ++ 32 (0) 84 36 70 32 - Fax: ++ 32 (0) 84 36 66 59

E-mail: info@campatellin.be - WWW.campatellin.be

SABAM : MODE D'EMPLOI

Emmanuel Delsaute

Comme nous vous l'annoncions dans le dernier Bulletin, la SABAM a revu sa conception de la perception des droits d'auteur dus pour le jeu des carillons. Les grandes lignes de la réforme sont, d'une part, une diminution des droits en général par la création d'un tarif préférentiel pour les prestations régulières, qui seront désormais appelées *auditions* ⁽¹⁾, et, d'autre part, une procédure de déclaration moins contraignante.

Il n'est pas inutile de passer en revue les implications et démarches engendrées par ces nouveautés et de faire le point sur ce qui - il faut bien l'avouer - était généralement perçu comme source onéreuse de tracas dont on préférerait se passer.

Le nouveau système devrait gommer cette mauvaise réputation et laisser apparaître le bien-fondé des nouvelles dispositions : celles-ci ont pour but de rémunérer les auteurs et compositeurs, dont nous pouvons faire partie, au moyen d'un procédé simple ⁽²⁾.

Quelles sont les oeuvres dont l'utilisation doit être déclarée à la SABAM ?

Pour percevoir et répartir les droits relatifs à des oeuvres, il faut que la SABAM ait reçu mandat par les auteurs-compositeurs de gérer leurs droits. Il ne faut donc en principe déclarer que les exécutions d'oeuvres faisant partie du répertoire de la SABAM. Après un délai de 70 ans après le décès de l'auteur, l'oeuvre passe d'office dans le

-
1. Pour davantage d'explications sur la notion d'audition, nous vous renvoyons à l'article paru dans le Bulletin n° 49 - 2007/1, p.25.
 2. S'il est acquis que le nouveau système sera d'application avec effet rétroactif au 1er janvier 2007, il n'a pas encore été formellement approuvé par les instances ministérielles compétentes ; mais la chose ne devrait tarder.

domaine public et devient libre de droits. Cependant, des règles spéciales sont applicables pour les oeuvres anonymes ou encore celles qui n'ont été communiquées au public que par leur édition alors que la période de 70 ans susvisée s'était déjà écoulée.

Il faut signaler que la SABAM a conclu de nombreuses conventions avec ses homologues étrangères par lesquelles elle est chargée de percevoir et transmettre les droits relatifs aux oeuvres enregistrées auprès d'elles. Il en va de même, réciproquement, pour les autres parties signataires (notamment la SACEM pour la France).

De manière pratique, en cas d'incertitude, il est conseillé de tout déclarer car la SABAM effectue un travail d'identification des oeuvres renseignées et vérifie l'appartenance – ou non – de celles-ci à son répertoire. Il ne s'ensuivra aucune augmentation des droits dus.

Quels modes d'utilisation doivent être déclarés à la SABAM ?

La réponse à cette question est simple : tous les modes d'utilisation engendrent l'obligation d'une déclaration des oeuvres jouées (si celles-ci appartiennent au répertoire de la SABAM dans la mesure exprimée plus haut). Sont donc visés : les concerts, les auditions (prestations régulières, cycliques, sans programme communiqué au public au préalable, etc.) et les jeux automatiques.

Comment sont calculés les montants dus ?

- pour les jeux automatiques, les droits sont dus annuellement en fonction du pourcentage d'oeuvres protégées jouées. Le montant annuel est compris entre 33,81 € et 135,00 € (H.T.V.A. de 6 %).
- pour les auditions, c'est aussi un montant forfaitaire annuel qui est de mise. Il est calculé en fonction de la fréquence des auditions. Il va de 31,92 € H.T.V.A. pour un maximum de 25 auditions par an, à 381,78 € H.T.V.A. pour 111 à 200 auditions annuelles. La SABAM considère qu'une audition dure 1 heure. Deux prestations d'une demi-heure vaudront donc une seule audition.
- pour les concerts, l'ancienne règle est restée d'actualité et il est dû un montant de 12,39 € H.T.V.A. par concert. Il existe une réduction

à partir du 11e concert annuel : il n'en coûtera alors plus que 7,44 € H.T.V.A. par concert.

Nous publions ci-après les nouveaux tarifs. Ceux-ci viennent modifier l'ancien « Tarif 30 » de la SABAM ⁽³⁾.

Qui est redevable des droits ?

C'est l'organisateur de l'utilisation qui doit payer les droits. Encore faut-il savoir qui est l'organisateur. C'est évidemment en premier lieu celui qui sera renseigné comme tel. Si l'organisateur n'est pas identifié, ce sera le propriétaire du carillon, car il est présumé maître de sa propriété.

Quoi qu'il en soit, le carillonneur titulaire n'est en principe pas redevable des droits (de même, *a fortiori*, que le carillonneur invité), sauf s'il se présente comme organisateur.

Il est conseillé aux carillonneurs de bien avertir les organisateurs de la nécessité de payer les droits d'auteur, afin d'éviter tout problème.

Qui doit dresser la liste des oeuvres utilisées ?

C'est le carillonneur exerçant qui doit remettre la liste des oeuvres exécutées.

- pour le jeu automatique, c'est en principe le propriétaire, dont la personne de référence sera souvent le carillonneur titulaire qui aura installé les mélodies et les connaîtra donc bien.
- pour les auditions, il n'y a pas besoin de remettre une liste des morceaux joués, ce qui facilite grandement les choses. La SABAM répartira en effet les droits sur base des morceaux et adaptations pour carillon généralement joués (et déposés). Afin d'établir cette base de données des oeuvres pour carillon généralement jouées, la SABAM fait appel à l'ACW et à la VBV auxquelles il est demandé de bien vouloir interroger les carillonneurs sur leurs habitudes de jeu. Les adaptations non déposées (comme la musique dite de

3. Au moment de mettre sous presse, le nouveau tarif n'est pas encore formellement édité.

variété en général) n'entreront donc pas en ligne de compte. Dans l'absolu, rien n'empêche toutefois un carillonneur de déclarer ses adaptations favorites parmi les morceaux joués sur le carillon automatique. Les membres carillonneurs de l'ACW reçoivent donc avec le présent Bulletin un questionnaire relatif aux morceaux joués régulièrement à l'occasion des auditions.

- dans le cadre des concerts, la remise du programme joué suffit. S'il n'y a pas de programme officiel rédigé, la facilité voudra que le carillonneur « invitant » collecte les informations ou fasse remplir le formulaire SABAM classique par les intervenants, chacun pour ce qui le concerne.

Quand faut-il déclarer les utilisations et payer les droits ?

Pour les jeux automatiques et les auditions, la déclaration et le paiement doivent être faits de manière anticipée, sur base annuelle. Actuellement, il n'y a pas encore de formulaire-type pour ces déclarations. Elles peuvent donc être faites sur papier libre.

En ce qui concerne les concerts, une autorisation doit être demandée à la SABAM au moins dix jours à l'avance et les droits doivent être payés au plus tard le jour de la manifestation. Par contre, le carillonneur dispose d'un délai de 8 jours après la manifestation pour faire parvenir le programme ou le relevé des oeuvres jouées.

Les formulaires de demande d'autorisation et de relevé des oeuvres jouées sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la SABAM (<http://www.sabam.be>) et auprès de ses différentes agences locales (liste disponible sur le même site).

Quelles sont les sanctions en cas de manquement ?

Les sanctions sont les mêmes que par le passé. En cas d'absence de déclaration, de paiement tardif ou de remise tardive de la liste des morceaux joués, les montants des redevances sont majorés de 30 % et la SABAM se réserve aussi le droit de réclamer en Justice une somme égale à 20 % des droits dus, à titre de dommages et intérêts.

Appréciation

Au moment où les activités de promotion des carillons et de l'art campanaire en général se multiplient, nous ne pouvons que nous réjouir de la prise en compte de la spécificité de cet instrument, qui en fait par ailleurs une de ses richesses. La volonté d'assurer une juste perception des droits d'auteur concernés par ces activités traduit cette prise au sérieux et une certaine conscience de l'importance de l'instrument dans le quotidien.

Les carillons se font entendre, tant mieux !

LES NOUVEAUX TARIFS SABAM POUR LE CARILLON

(hors TVA de 6 %)

Concerts :

- 12,39 € par concert,
- à partir du 11e concert sur l'année : 7,44 € par concert

Auditions :

- de 1 à 25 auditions par an : 31,92 €/an
- de 26 à 50 auditions par an : 93,29 €/an
- de 51 à 110 auditions par an : 197,64 €/an
- de 111 à 200 auditions par an : 381,78 €/an

Jeux automatiques :

- comprenant de 1 à 25 % d'oeuvres protégées : 33,81 €/an
- comprenant de 26 à 50 % d'oeuvres protégées : 67,63 €/an
- comprenant de 51 à 75 % d'oeuvres protégées : 101,44 €/an
- comprenant de 76 à 100 % d'oeuvres protégées : 135,00 €/an

Histoire de l'horlogerie mécanique

Bruno Jousselin

Nous avons jugé intéressant, à l'occasion de la parution du 50^e numéro du Bulletin Campanaire, de publier l'historique de l'horlogerie mécanique établi par Bruno Jousselin, historien diplômé de l'Université de Paris I, passionné d'horlogerie ⁽¹⁾. Il illustre la formidable odyssée de miniaturisation et fiabilisation de la mesure et de la signalisation du temps.

Origine

Dès la plus haute antiquité, l'homme a senti le besoin de mesurer le temps.



Clepsydre moyenâgeuse

Les horloges les plus simples connues sous l'Antiquité sont les cadrans solaires et les horloges à eau (clepsydes), développées en Egypte, vraisemblablement sous Aménophis I^{er}.

La supériorité des clepsydes était de donner l'heure la nuit.

Les clepsydes ont été remplacées par les sabliers, dont la précision était plus fiable.

1. Nous remercions très chaleureusement Monsieur B. Jousselin de nous avoir autorisés à publier ici de larges extraits de l'article sur l'histoire de l'horlogerie mécanique figurant sur son site internet, dont nous recommandons la visite (<http://perso.wanadoo.fr/bruno.jousselin>).

Se sont succédé ensuite différents procédés, basés surtout sur la combustion : mèches à nœuds équidistants, lampes à huile dans des récipients gradués, bougies à taquets où de petits poids sont incorporés de façon à tomber toutes les heures. Mais la précision de ces instruments restait très médiocre, jusqu'à un écart de 1 heure par jour.

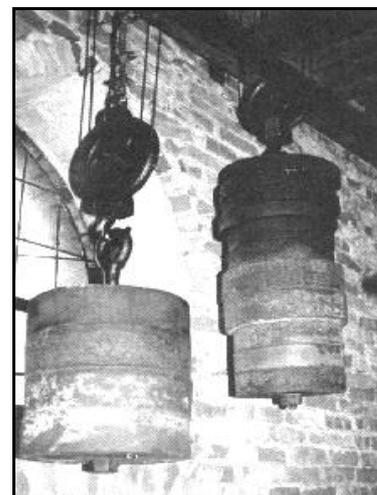
Il a fallu attendre l'année 725 de notre ère, sous le règne de l'empereur Xuanzong, grand protecteur des arts, pour voir apparaître le premier mécanisme à échappement ⁽²⁾ inventé sur une horloge à eau, par le Chinois I Hing, semble-t-il.

XIIIe siècle

Le contrepoids devient moteur à la cour de France. Avec l'horloge à mercure d'Alphonse le Sage, dit «le savant», et la clepsydre de Drover (1270), les systèmes de régulation sont avant tout des ralentisseurs de la chute du poids moteur ⁽³⁾.

L'évolution de l'horloge mécanique se fait au même moment que celle du commerce. C'est au 13e siècle que les premières horloges à poids apparaissent (horloges de clocher ou d'édifices publics).

1283 en Europe : premières horloges mécaniques à Londres, Dunstable Priory, Bedfordshire.



XIVe siècle

Les horloges à échappement, de type foliot (voir illustration en page suivante), inventé par un génie inconnu, sont implicitement évoquées en 1300 dans les *Comptes du Roi de France* de Pipelard, le *Roman de la Rose* de Jean de Meung (vers 1305), la *Divine Comédie* de Dante (1314-

2. L'échappement est une partie primordiale d'une horloge mécanique.

3. D'abord sous forme de flotteur d'un vase horaire, puis de tambour hydraulique compartimenté.

1318), puis de façon explicite par Froissart dans *li Orologe amoureux* (1360).

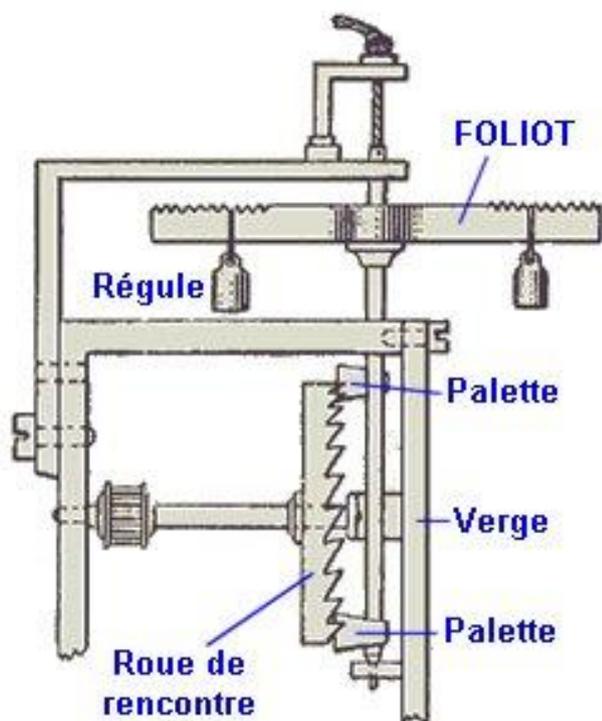
1335 à Milan : l'horloge de St-Gothard est admirée de tous.

1344 : Jacopo Dondi construit une horloge pour Padoue (Italie).

1350-80 : première horloge à alarme à Würzburg (Allemagne).

1364 : Giovanni Dondi, le fils de Jacopo, termine l'horloge de Pavie (Italie) "en laiton et en cuivre".

1386 : horloge de la cathédrale de Salisbury (Angleterre), la plus ancienne en fonctionnement (découverte en 1929 et restaurée).



Echappement à foliot



Horloge de la cathédrale de Salisbury

A cette époque, pour rendre les horloges mobiles, le poids moteur est substitué par un ressort. L'irrégularité de la force restituée nécessite un système de compensation.

XVe siècle

1424 : horloge astronomique en la cathédrale de Bourges (4). Un mulet portant une horloge accompagne Louis XI en voyage.

1488 : Ludovic Sforza aurait remplacé un bouton de costume par une petite horloge ou « *montre* » dans laquelle le ressort moteur, enroulé dans une boîte ou barillet, tire, en se désarmant, la corde à boyau enroulée préalablement sur la fusée (tronc de cône) : voir illustration en page suivante. Un dispositif égalisateur de force, associé à un ressort spiral libre, apparaît en Allemagne (Stackfreed), réduisant l'encombrement de la partie motrice. Il s'effacera devant la fusée, de meilleur rendement.

XVIe siècle

1500 : l'évêque de Cologne possède une canne avec une montre dans son pommeau.

1518 en France : le roi a deux dagues (5) dans le pommeau desquelles Julien Coudray avait logé un mouvement de montre d'un pouce de diamètre (6).

Dans les montres et horloges d'appartement, le laiton tend à remplacer le fer qui continuera à être employé jusqu'au XIX^e siècle, surtout dans les horloges rustiques ou de clocher.

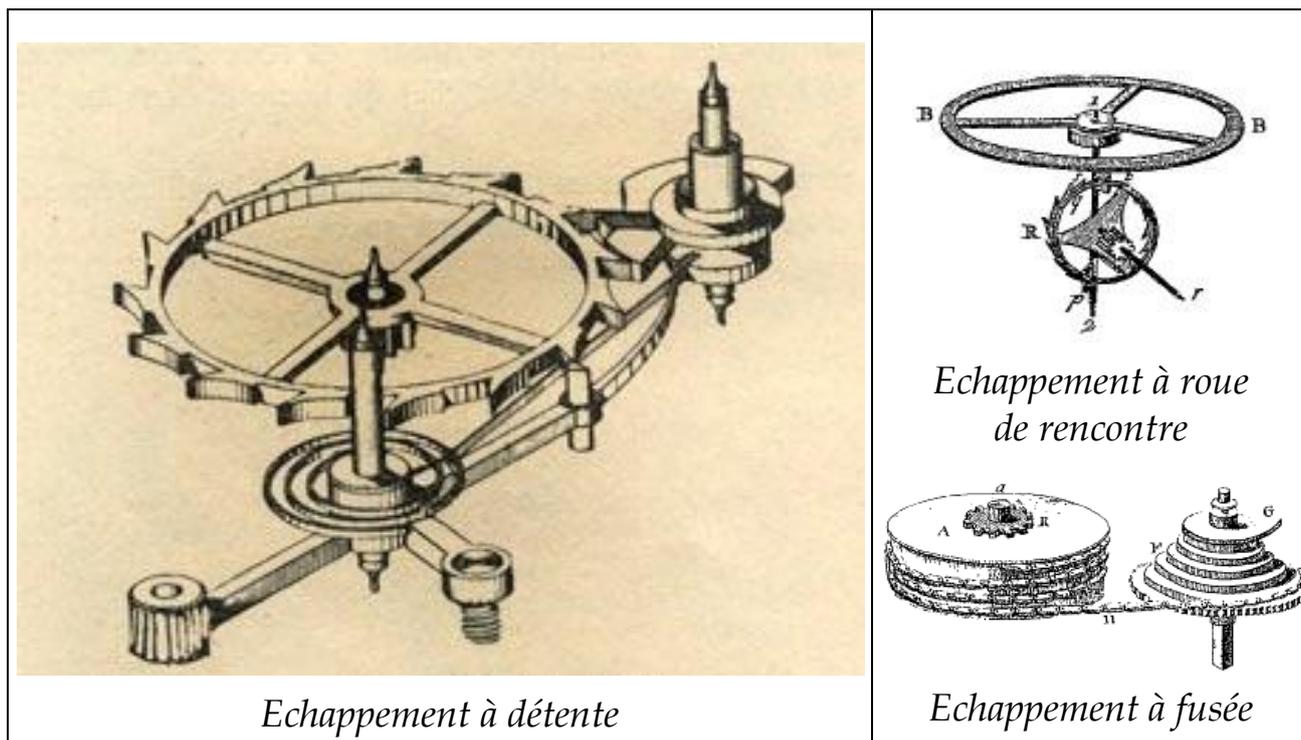
Vers 1550 : les vis commencent à remplacer les clavettes. L'échappement à verge, dit à roue de rencontre, comprend un foliot droit, remplacé par un balancier (voir illustration en page suivante). Les principales régions de fabrication d'horloges en France sont, au 16^{ème} siècle : Blois, Lyon, Toulouse, Paris, Rouen et Abbeville.

4. Il s'agit de la plus ancienne horloge astronomique conservée.

5. Sorte de poignard très à la mode à cette époque. Celui conservé au Louvre présente un diamètre de 15 mm.

6. Il faut attendre 1650 pour que Pierre Fardoil à Blois construise des mouvements de moins d'un demi-pouce de diamètre pouvant être logés dans le chaton d'une bague. Celui de la collection du Dr. E. Gschwind (Bâle), signé J. Poette A Blois et datant de 1660, est parfaitement constitué et en état de marche. Ce sont les deux seules montres miniatures de cette époque ayant survécu ainsi équipées (communication de M. Richard Chavigny).

C'est à Paris que François I^{er} réglemente, en 1544, la profession d'horloger. L'horloger du 16^{ème} siècle se doit d'exercer son apprentissage pendant 7 ans chez un maître-horloger, puis il perfectionne ses connaissances comme compagnon chez d'autres maîtres, et ceci de façon très stricte. Cette sévérité a permis à l'horlogerie française de se développer pendant deux siècles et d'atteindre un très haut niveau de qualité.



XVII^e siècle

1657 : poursuivant les travaux de Galilée, le mathématicien hollandais Christian Huygens (1629-95) applique aux horloges un pendule chargé de régulariser leur marche. Il charge Salomon Coster de construire la première horloge de ce type qui, bientôt, portera le nom de « *pendule* ».

1664 : Gruel remplace la corde à boyau des montres par une chaînette, plus sûre.

1675 : Huygens fait exécuter par Isaac Thuret (1630 Senlis - 1706 Paris) la première montre à ressort spiral réglant, progrès décisif vers la précision. Cette invention est contestée notamment par Hooke.

A la fin du XVIIe siècle, l'Anglais Daniel Quare (1649-1724) adapte l'aiguille des minutes au centre de la montre.

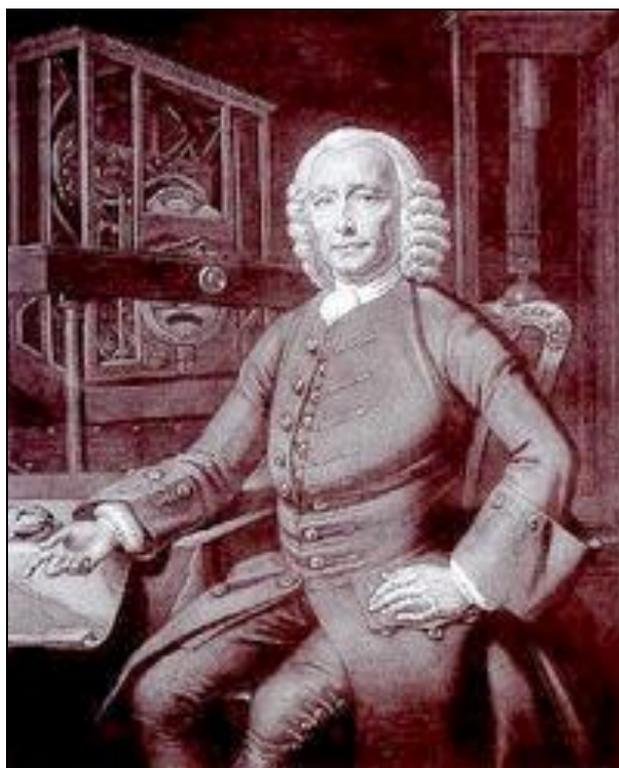
XVIIIe siècle

Vers 1700 en Angleterre : utilisation de pierres (souvent des rubis) comme coussinet de pivotement pour les balanciers, dans un premier temps, puis de pierres percées pour tous les rouages de l'échappement.

1714 : avec d'autres États, le Parlement anglais met au concours " toute méthode capable de déterminer la longitude en mer " avec une prime de 10.000 livres pour un résultat n'excédant pas 1 degré d'erreur, 15.000 livres pour deux tiers de degré et 20.000 livres pour 0,5 degré et moins. L'Angleterre était atterrée par les désastres maritimes dus à des erreurs de longitude (7).

1718 : George Graham (Angleterre, 1673-1751) améliore l'échappement en "auge de cochon" (= échappement à cylindre) inventé par Thomas Tompion (1639-1713), Edward Booth (dit Barlow, 1639-1719) et Houghton.

1725 : John Harrison (Angleterre, 1693-1796) invente le pendule compensateur, composé de deux métaux différents par leur coefficient de dilatation. Appelé « gridiron », ce pendule rend l'horloge insensible aux changements de température.

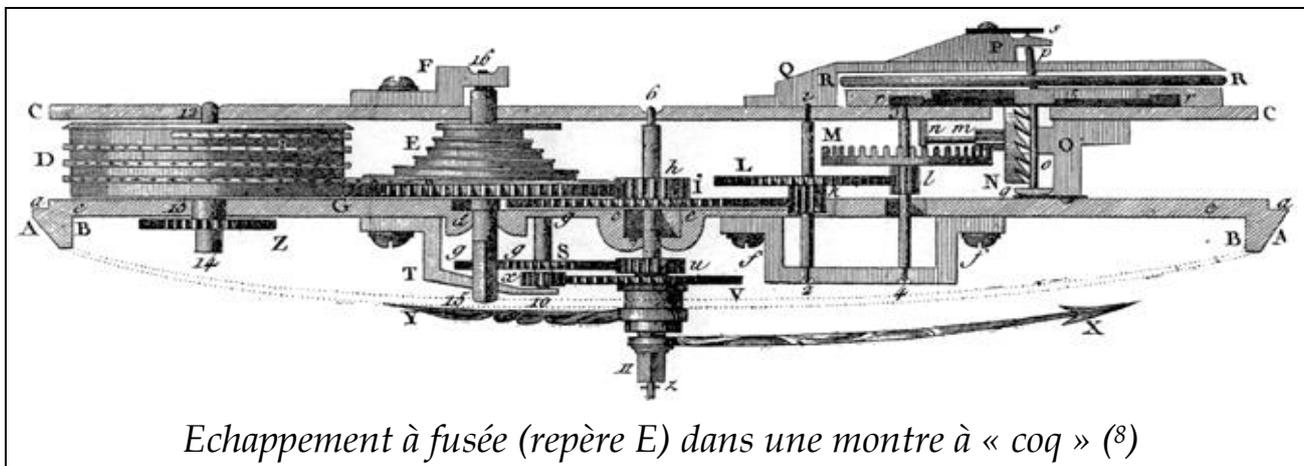


John Harrison

1748 et 1754 : Pierre Le Roy (France, 1717-1785) applique, le premier, l'échappement à détente (voir illustration en page précédente).

7. Dont, en 1707, la perte de l'escadre de Sir Cloudesley Shovel (1650-1707), qui se jeta sur les îles Scilly (ou Sorlingues) alors qu'il croyait entrer dans la Manche.

1751 : après son quatrième chronomètre, John Harrison obtient la première partie de la prime offerte par le Parlement anglais. Il en obtient la seconde moitié en 1773, après réalisation de son cinquième chronomètre.



Vers 1760 : James Cox (Angleterre) invente une horloge apparemment dotée du mouvement perpétuel, utilisant en fait l'énergie produite par les variations de la pression atmosphérique (9).

1767-69 : Ferdinand Berthoud (Français d'origine suisse, 1727-1807), mécanicien de la Marine, construit des montres marines. Pierre Le Roy obtient les deux prix successivement offerts par l'Académie des Sciences pour " la meilleure manière de mesurer le temps en mer ".

1771 : Louis Abraham Breguet (Français d'origine suisse, 1747-1823) invente un système de remontoir et de mise à l'heure "au pendant" (10). Plusieurs horlogers prendront des brevets à ce sujet au XIX^e s., mais ce système ne s'imposera qu'à la fin du siècle. La fabrication des montres à clef s'arrêtera vers 1890-1900.

Vers 1770-80 : remontage automatique, attribué sans conteste au Belge Hubert Sarton (1748-1828) ; ce dispositif est à l'origine du système à rotor en montre automatique qui de nos jours équipe la totalité de ce

8. Le coq est un pont de balancier. Il maintient, en fait, l'axe de balancier et protège également le spiral. Souvent réalisé en or, il fut progressivement ajouré, gravé et décoré de fleurs ou d'animaux sauvages. On y retrouve parfois également le monogramme de l'horloger qui a fabriqué la montre.

9. Dans son invention, une colonne de mercure monte et descend suivant les variations de la pression atmosphérique, poussant un levier qui remonte les poids du mécanisme du balancier.

10. Mise à l'heure par une couronne de remontage à 12 h.

genre de pièces. Ceci est attesté par l'analyse d'un document de l'Académie des Sciences, daté de 1778 (le plus ancien document descriptif connu actuellement). Cette invention est injustement attribuée au Suisse Perrelet (1729-1826) ⁽¹¹⁾.

Sous Louis XVI, aucune technique nouvelle n'est mise au point. Seuls les modèles évoluent (pendules en forme de lyres, de vases, de portiques à colonnes). Les matériaux utilisés sont le marbre, la porcelaine, le bronze, etc. La collaboration entre les différents compagnons est remarquable. Elle permet à l'horlogerie française d'être renommée à travers toute l'Europe.

1789 : l'apogée de l'horlogerie en France se termine par l'abolition de la corporation.

1790 à Genève : premier concours de précision entre chronomètres. Leur degré de perfection est apprécié par un système de points définitivement fixé en 1879 par Émile Plantamour (Suisse, 1815-82), directeur de l'Observatoire de Genève ⁽¹²⁾.

1793 : la Convention décrète la décimalisation du temps.

1795 : décret suspendant l'application de la décimalisation pour une durée indéterminée.

XIXe siècle

1826 : première horloge éclairée (église St Bride, Fleet Street, Londres).

1840 : première horloge électrique d'Alexander Bain (Angleterre, 1811-77).

1868 : "*montre à 20 francs*", la première montre fiable d'usage courant, de Georges-Frédéric Roskopf (Suisse, 1813-1889)

1873 : le Japon abandonne les heures temporaires et adopte le système européen des heures équinoxiales; début de l'industrie horlogère japonaise.

11. Il existe un site consacré à cette affaire, que nous vous recommandons de consulter : <http://flores.joseph.chez.tiscali.fr/>

12. Autres concours : Kew et Teddington (Angleterre) en 1884 et Besançon (France) en 1885.

1876 : première montre anti-magnétique, par Paillard (originaire d'Allemagne, installé en Suisse).

1896 : la marine allemande adopte, pour ses officiers, des montres retenues au poignet par une chaînette.

XXe siècle

1905 : montre de poche la plus plate du monde : 2 mm d'épaisseur, dont 1,18 mm pour le mouvement ⁽¹³⁾.

Vers 1910 : on porte au poignet les premières montres de sautoir, dans un bracelet adapté ⁽¹⁴⁾.

1917 : cadran lumineux (radiolite) supplantant les peintures au phosphore.

1926 : pendule *Atmos*, à balancier atmosphérique, mise au point par Jean-Léon Reutter, prévue pour fonctionner 600 ans sans intervention humaine ⁽¹⁵⁾.

1928 : remontage automatique sur montre-bracelet.

1933 : première horloge à quartz oscillant (16.384 alternances par seconde).

1949 : première horloge moléculaire à ammoniac.

1952 : montre électrique.

1954 : première horloge atomique.

1959 : montre électronique.

Vers 1968 : montre à quartz analogique.

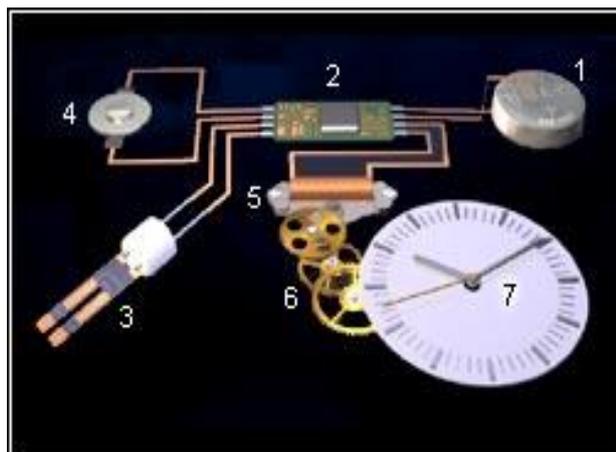
1970 : montre à quartz numérique, à diodes luminescentes, puis à cristaux liquides.

1975 : montre calculatrice.

13. Les mouvements les plus plats produits en série (1,64 mm) peuvent être logés dans une pièce de monnaie.

14. Des anses de fil ayant été ajoutées, la montre est directement maintenue par un bracelet du type courroie.

15. Elle se remonte grâce à un mélange gazeux (chlorure d'éthyle) contenu dans une capsule qui se rétracte et se dilate à chaque variation de température. Une variation d'un degré assure une autonomie de 48 h (1 journée d'une saison normale donne 1 année de réserve). Le mouvement n'oscille que 2 fois par minute (au lieu de 300 fois pour une montre-bracelet classique).



Éléments d'une montre à quartz



Horloge atomique

1979 : montre-réveil multi-programmable.

1984 : montre-ordinateur ; la montre à affichage analogique devance celle à affichage numérique en Occident.

1988 : horloge commerciale radioélectrique.

1990 : montre-bracelet radioélectrique ⁽¹⁶⁾.

1991 : montre-bracelet parlante.

1992 : montre radiopilotée solaire.

1993 : montre à télécommande ; montre recevant des messages.

1994 : cadran lumineux revêtu de sulfate de zinc et de cuivre excité par un champ électrique procurant une lumière bleue (Timex).

1996 : montre à quartz sans pile : un rotor actionne un générateur de courant stocké dans un condensateur (Seiko).

1997 : montre embryonnaire Biowatch qui s'autorépare et s'auto-reproduit (Daniel Marge, Lausanne).

Iconographie : fond documentaire de l'auteur et de l'ACW.

16. Il s'agit d'une montre radiopilotée, fabriquée par la société allemande *Junghans* créée en 1861, munie d'une antenne qui reçoit de l'émetteur (portée 1.500 km) les informations sur grandes ondes venant de l'horloge atomique mère. Un microprocesseur compare ces messages avec sa propre horloge interne à quartz et se réajuste automatiquement en cas de différence.

Potins campanaires

CLOCHES ET CARILLONS

- **Fédération Mondiale du Carillon (FMC) : mise à jour de la liste mondiale des carillons**

La liste mondiale des carillons et des carillonneurs est disponible sur le site internet de la FMC (www.carillon.org). Régulièrement mise à jour, cette liste est un excellent outil pour l'établissement de contacts dans le domaine.

- **Wavre (Brabant wallon) : participation du carillon ambulant de Prague au carnaval local**



Pour la seconde année consécutive, le carnaval de Wavre a été rehaussé, le 18 mars dernier, de la présence du carillon ambulant de Prague, lequel a contribué à l'animation du cortège carnavalesque.

Divers carillonneurs du nord et du sud du pays ont apporté leur concours à cette manifestation campanaire.

- **Saint-Petersbourg (Russie) : succès de la classe de carillon locale**

La classe de carillon de St-Petersbourg compte près de 25 élèves. Pour rappel, la tradition campanaire de cette ville a été ravivée, il y a quelques années à peine, par l'installation, en 2001, d'un premier carillon en cette ville (voir Bulletin Campanaire 2005/4, n° 44, p. 32).

- **Orchies (France) : mise sur pied d'un ensemble de *handbells***

Sous la houlette d'Annie Desmarets et de Stefano Colletti (tous deux professeurs au Conservatoire national à Douai),

l'ARPAC (Association régionale de promotion de l'art campanaire) a créé un ensemble régional de sonnerie de *handbells* (cloches à main), composé d'une dizaine de musiciens. Ils disposent de 81 *handbells*, importées des USA.

- **Pays-Bas : nouveau profil pour cloche à tierce majeure**

Le Musée National du Carillon à Asten (Pays-Bas) expose depuis décembre 2006 une cloche à tierce majeure récemment fabriquée par Petit & Fritsen (Aarle-Rixtel, Pays-Bas) selon un nouveau profil développé pour optimiser la justesse des tons partiels de ce type de cloches (réf. : Berichten uit het Nationaal Beiaardmuseum).

- **Ligurie (Italie) : sonneries manuelles de cloches**

L'ACW a été sollicitée pour installer sur son site Internet un lien vers un site consacré à la tradition de sonneries manuelles de cloches en Ligurie (nord-ouest de l'Italie). Ce site présente des extraits sonores de ces sonneries (voir www.battagliardicorde.it).

- **Bergen (Norvège) : un fameux tintamarre nocturne**

La nuit du réveillon de Noël, les cloches de l'église de Bergen ont sonné accidentellement pendant 5 heures. Ceci rappelle le tintamarre nocturne du même genre survenu il y a un an à Gembloux (Belgique) pendant une cinquantaine de minutes (voir Bulletin Campanaire 2006/3, n° 47, p. 37).

HORLOGERIE MONUMENTALE

- **France : Conservatoire Européen de Cloches et Horloges d'édifices (C.E.C.H.)**

Le C.E.C.H. a pour objectif la valorisation du patrimoine campanaire de France par la réalisation d'inventaires et de dossiers de restauration ou de classement (ainsi que par la sensibilisation du public et des responsables de ce patrimoine).

Il accorde une attention particulière à l'horlogerie monumentale, pour laquelle il a réalisé, en collaboration avec des experts horlogers, une fiche d'inventaire validée par le Ministère de la Culture (réf. : Patrimoine Campanaire, SFC).

Artisan campanaire



Olivier BAUDRI

Electrification des cloches

Horloges d'édifices

Dépannage

Entretien

Devis gratuits



Tout l'appareillage nécessaire pour le clocher AU MEILLEUR PRIX

Rue de Mirwart 39 - 6927 TELLIN (Bure)

Tel/ Fax : 084 / 366.595 - GSM : 0478 / 933.155

<http://www.cloche-et-cadran.be>

LE COURRIER DES LECTEURS

o

A propos de l'utilisation de moteurs linéaires pour la sonnerie de cloches :

Nous avons reçu l'information suivante suite à l'article sur les moteurs linéaires paru dans le Bulletin Campanaire 2007/1 (n° 49) :

« Merci pour cette nouvelle édition, bien intéressante, du Bulletin Campanaire ... L'utilisation du moteur linéaire semble se répandre : l'an dernier nous avons installé deux systèmes de ce type ici en Australie. Les sonneries en question sont situées en plein air et sont dès lors visibles du public, ce qui justifie le choix de ce type de moteurs, du point de vue esthétique et de facilité d'entretien ... »

Hervey Bagot (North Adelaïde, Australie)

A propos d'horlogerie monumentale :

Un de nos spécialistes en horlogerie monumentale nous a adressé le courrier suivant suite à l'article paru dans le Bulletin Campanaire 2006/3 (n° 47) au sujet de la visite ACW de l'exposition d'horloges monumentales à Schoonhoven (Pays-Bas) :

« ... J'ai été agréablement surpris, dans cette exposition, par le nombre d'horloges monumentales anciennes avec échappement à foliot. De plus, toutes ces horloges sont hollandaises, ce qui prouve le grand mérite de nos voisins du nord en matière de sauvegarde et de protection de ce précieux patrimoine.

Nous serions absolument incapables de monter une telle exposition en Belgique, car tout ce beau matériel n'existe pratiquement plus !

L'ACW a donc encore beaucoup de pain sur la planche, non pas pour retrouver ce qui est perdu, mais pour faire protéger ce qui reste ! ...»

Jacques Renders (Tourinnes-la-Grosse)

La revue des revues

Serge Joris

Les revues sont classées ci-dessous par ordre alphabétique. Des informations complémentaires sur leur contenu peuvent être obtenues au tél. +32-(0)81/61.09.68 :

CLOCHES ET CARILLONS

- **Acta Campanologica (Nordisk Selskab for Campanologi og Klokkespil, NSCK), vol. 7 - n° 8 - décembre 2006 :**

Le nouveau carillon ambulant du Danemark (50 cloches) – Le carillon de l’Hôtel de ville de Frederiksberg et sa nécessaire restauration – Réflexions sur la standardisation des claviers de carillon.

- **British Carillon Society (BCS) Newsletter n° 70 - mars 2007 :**

Concerts d’été aux carillons des Iles Britanniques – La visite du musicologue Charles Burney au carillon de Gand en 1770 – Réflexions sur le festival Eurocarillon organisé en Grande-Bretagne en 2006 – Les 80 années d’existence du Festival de carillon à Cobh (Irlande) – Geoffrey Armitage et son fils, restaurateurs d’horloges monumentales.

Supplément musical : « Vesper Voluntary n°3 » de Edward Elgar, arr. Ray Aldington.

- **Campanae Lovanienses (Leuven), 19e année, n° 1 - janvier 2007 :**

Restaurations au carillon de l’église Ste-Gertrude à Leuven (Louvain) – La visite, l’automne dernier, de l’association aux trois carillons de la ville de Liège.

- **Dulci Tomes (Carillon Society of Australia, CSA), n° 32 - décembre 2005 :**

Concerts nocturnes organisés dans le cadre du festival d’été au carillon national de Camberra (Australie) – L’assemblée générale de

l'association pour l'année 2005 - Nouvelles du carillon du National War Memorial à Wellington (Nouvelle-Zélande).

- **Forum Glockenspiel (Deutsche Glockenspielvereinigung, DGV), n° 40 - janvier 2007 :**

Descriptif des carillons d'Allemagne, selon les archives du Dr. Waack - L'œuvre pour carillon de Wilhelm Bender - La vie de l'association.

Supplément musical : « Kompositionen für Carillon » et « Choralsätze für die Walze », de Wilhelm Bender (voir page 42).

- **Klok en Klepel (Nederlandse Klokkenspel-Vereniging, NKV), n° 97 - décembre 2006 et n° 98 - mars 2007 :**

Restauration d'un tambour du 16^e siècle pour jeu automatique de carillon à Amersfoort - Un nouveau carillon ambulant pour le Danemark - Il y a cent ans, un type particulier de tambour pour jeu automatique de carillon fut développé aux Pays-Bas mais ne rencontra pas le succès commercial espéré - Le carillon du musée de Curaçao, inauguré en 1951 - Le prochain Congrès de la Fédération Mondiale du Carillon à Groningen - Journée d'étude de la NKV à Soest en septembre 2006 - La réunion conjointe NKV-VBV à Lokeren en automne 2006 - Carillon Summer School à Middelburg en été 2006 - Réflexions sur le métier de carillonneur.

Supplément musical : « Chorals pour la période d'Avent et de Noël », de Pachelbel, arr. Jasper Stam.

- **L'Organiste (Union Wallonne des Organistes, UWO), n° 136 - octobre-novembre-décembre 2006 :**

Jef Denyn et les imitations de carillons.

Supplément musical : « Intermède fugué », de Edmond De Vos.

- **Magazine (Vlaamse Beiaardvereniging, VBV), 13e année, n°1 - janvier-février-mars 2007 :**

Histoire et caractéristiques du carillon de Courtrai (partie 2) - Echos des journées d'étude au Lemmensinstituut (Leuven) consacrées à la

musique de carillon du 18^e siècle – La vie et l'œuvre musicale de Léon de Burbure de Wesembeek (1812-1889).

Supplément musical : « Rondoletto » de Léon de Burbure de Wesembeek, arr. Geert D'hollander.

- **Patrimoine Campanaire (Société Française de Campanologie, SFC), n° 54 – janvier-avril 2007 :**

Petite histoire de l'angélus, selon J. Fournée – La dynastie des fondeurs de cloches Chambon – Actualités de France et d'ailleurs : cloches, musique et carillons, nouvelles des sonneurs, clarines et sonnailles, droit et tribunaux, musées et expositions campanaires, vie de l'association, nouvelles acquisitions de la bibliothèque de la SFC, etc.

Supplément : « Code et langage des sonneries de cloches en Occident », par Eric Sutter (tiré à part de 23 pages en format A5).

- **'t Schipke (Bulletin de liaison de Campana, l'association des élèves de la Koninklijke Beiaardschool Jef Denyn, Mechelen), 24^e année, n° 1, octobre-novembre-décembre 2006 :**

Les 15 ans de la classe de carillon de Roulers (Roeselare) – Participation au 15^e Congrès de la Fédération Mondiale du Carillon (Gdansk) – La vie de l'association.

HORLOGERIE MONUMENTALE

- **Het Torenuurwerk (Stichting tot Behoud van het Torenuurwerk, NL), 26^e année - n° 93 – mars 2007 :**

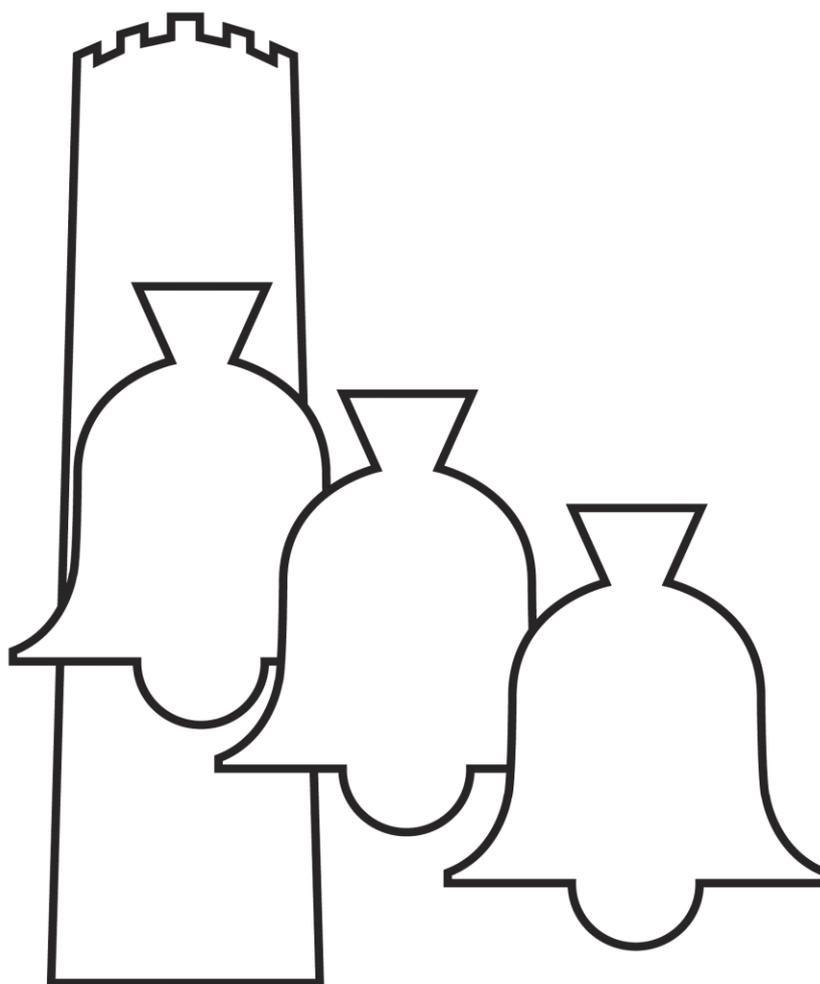
L'horloge monumentale de l'église St-Lambert de Strijen – La restauration aux Pays-Bas de l'horloge du clocher de Serrapetrona (Italie) – La restauration de l'horloge monumentale (1664) de l'église de Monnickedam (partie 2) – L'horloge monumentale du château de Cannenbruch, signée Gilles de Beefe (Liège), 1753 – L'horloge monumentale de la Lodewijkskerk à Leiden.

Supplément : liste des articles parus dans les numéros 1 à 92 du périodique « Het Torenuurwerk ».

MICHIELS

CLOCHES • CARILLONS • HORLOGES DE TOUR

MAISON FONDÉE EN 1860



Korenmarkt 6, 2800 Mechelen
Tel. +32 (0)15 42 12 96 - Fax. +32 (0)15 43 19 12
michielsmechelen@telenet.be

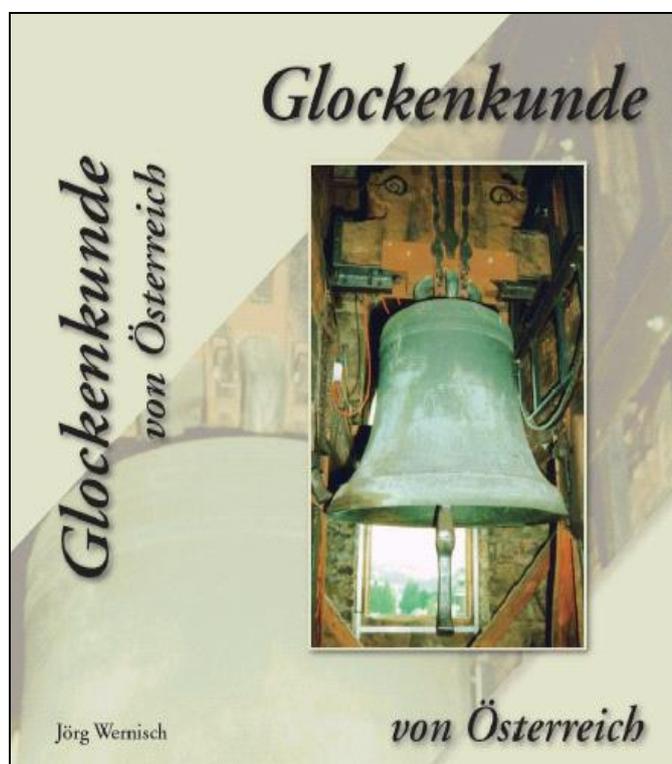
NOUVELLES PUBLICATIONS

Glockenkunde von Österreich *(Campanologie en Autriche)*

Dr. Jörg Wernisch (Technische Universität, Vienne)

Ed. Journal Verlag GmbH (Lienz) - ISBN N° 3-902128-10-0

1208 pages - plus de 1000 illustrations.



L'ouvrage débute par une centaine de pages consacrées à la campanologie en général (tonalité des cloches, profils, métaux constitutifs, fabrication, décoration, sonneries, fixation, etc.).

L'index des fondeurs autrichiens de cloches occupe les 200 pages suivantes du livre, qui enchaînent avec l'inventaire exhaustif (en 700 pages) des cloches les plus intéressantes d'Autriche et du Tyrol du Sud.

L'inventaire des cloches les plus grandes et des cloches les plus anciennes du pays occupe, quant à lui, une vingtaine de pages.

Prix (hors frais d'expédition) : 68 €. Ce montant est porté à 80 € en cas de commande simultanée du CD contenant l'enregistrement de cloches remarquables d'Autriche.

Renseignements : redaktion@journalverlag.com ou à la rédaction du Bulletin Campanaire.

NOUVELLES PUBLICATIONS (suite)

Partitions musicales

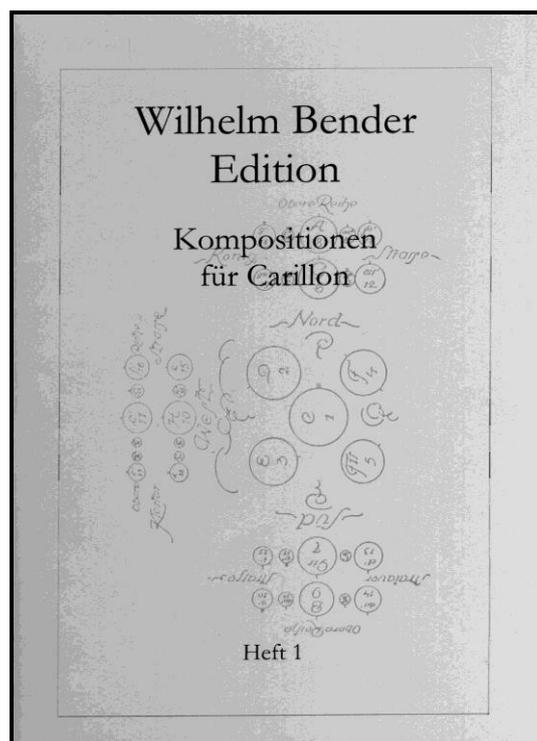
- La *Nederlandse Klokkenspel Vereniging* (NKV) annonce la publication, par sa commission musicale, des partitions suivantes pour carillon :
 - *Sonates*, de Domenico Scarlatti (arr. A. Abbenes)
 - *Rhapsody in Blue*, de George Gershwin (arr. G. Bodden)
 - *Tableaux d'une exposition*, de Modest Moussorgski (arr. G. Bodden)Renseignements : www.carillon.org/muziek_new.htm

- La *Deutsche Glockenspielvereinigung* (DGV) annonce la publication de deux recueils de partitions composées par Wilhelm Bender (1911-1944), carillonneur et organiste de la Berliner Parochialkirche de 1936 à 1940.

Le premier recueil est consacré à une série de compositions originales pour le carillon.

Le second contient une vingtaine de chorals religieux adaptés par l'auteur pour la sonnerie automatique du carillon de la Berliner Parochialkirche.

Un troisième recueil est en préparation. Il sera consacré à des Lieder.



Coût : 11 € par recueil y compris les frais d'expédition (18 € pour achat groupé des recueils 1 et 2).

Renseignements : email@glockenspielvereinigung.de ou à la rédaction du Bulletin Campanaire.

AGENDA

0

Cette rubrique regroupe les informations parvenues à la Rédaction du Bulletin Campanaire ACW à fin mars 2007. Des renseignements complémentaires à leur sujet peuvent être obtenus au tél. 32-(0)81 / 61.09.68.

• **année 2007 : Bruxelles : concerts de carillon (cathédrale St-Michel)**

Les concerts ont lieu à 14h. Ils sont organisés par l'association Tintinnabulum.

- 01 avril : Frank Deleu (Courtrai, Menin, Bruges)
- 08 avril : Teun Michiels (Diest)
- 15 avril : Philippe Cuisenaire (Thuin)
- 08 mai : *dans le cadre de la Fête de la Région bruxelloise* : Rien Aarssen (Grimbergen)
- 25 mai : *dans le cadre du Brussels Jazz Marathon* : Carl Van Eyndhoven (Mol, Tilburg)
- 26 mai : *dans le cadre du Brussels Jazz Marathon* : Gilles Lerouge (St-Amand-les-Eaux)
- 03 juin : Jean-Christophe Michallek (Liège St-Jean)
- 10 juin : Mathieu Leenaerts (Tongres)
- 17 juin : Jean-Claude Molle (Ath)
- 24 juin : Kristiaan Van Ingelgem (Alost)
- 01 juillet : Classe de carillon de Soignies
- 08 juillet : Luc Rombouts (Louvain, Tirlemont)
- 11 juillet : *dans le cadre de la Fête de la Communauté flamande* : Eddy Mariën (Hal, Meise, Louvain, Malines)
- 15 juillet : Erik Vandervoort (Peer)
- 21 juillet : *dans le cadre de la Fête Nationale* : Patrice Poliart (Soignies)
- 22 juillet : Noël Reynders (St-Trond)
- 29 juillet : Tiffany Ng (USA)
- 05 août : Koen Cosaert (Roulers, Izegem, Harelbeke)
- 12 août : Béranger Goffette (Florenville)

- 19 août : Liesbeth Janssens (Lommel)
- 26 août : Félix Snyers (Molenbeek)
- 02 sept. : Geert D'hollander (Anvers, Gand)
- 09 sept. : Fabrice Renard (Liège St-Paul)
- 27 sept. : *dans le cadre de la Fête de la Communauté française :*
Charles Dairay (St-Amand-les-Eaux)
- 28 oct. : Serge Joris (Gembloux)
- 04 nov. : Christian Boon (Wavre)
- 24 déc. : Elisabeth Duwelz (Mons, La Louvière, Enghien)
- 31 déc. : Carl Van Eyndhoven (Mol, Tilburg)

• **avril-juillet : Tournai : concerts de carillon (beffroi communal)**

Le dimanche, selon le programme figurant en page 48.

Concerts particuliers :

- dimanche 15 avril : à 14h30 : Jean-Claude Molle (Ath)
- samedi 12 mai : à 14h30 : Thierry Bouillet (Tournai)
- samedi 12 mai : à 20h00 : Joost van Balkom ('s-Hertogenbosch, Pays-Bas)
- dimanche 3 juin : à 12h15 : Thierry Bouillet (Tournai)
- jeudi 21 juin : à 16h00 : Pascaline Flamme (Tournai)
- dimanche 24 juin : à 14h30 : Alfred Lesecq (Cappelle-la-Grande et Hondschoote, France)
- dimanche 1 juillet : à 14h30 : Felix Snyers (Bruxelles)
- samedi 21 juillet : à 14h00 : François Clément (Tournai)
- dimanche 29 juillet : à 14h30 : Aimé Lombaert (Brugge)

• **16 - 20 mai : Wavre : Le Jeu de Jean et Alice**

Depuis sa création en 1954 à l'occasion de l'inauguration du carillon Michiels de 49 cloches (porté depuis 2003 à 50 cloches), le Jeu de Jean et Alice en est à sa 8ème édition. Ce spectacle historico-folklorique joué en plein air nous remémore la remise de la Charte des Libertés et Franchises communales du 23 avril 1222 par le Duc Henri de Brabant aux bourgeois wavriens représentés par le Maca.

Lors du week-end de l'Ascension, vous trouverez un décor de plus de 400m², plus de 500 participants, le carillon de Wavre et 2 heures

de spectacle mis en scène par Pierre Pigeolet. Un spectacle à ne pas manquer car il ne se joue que tous les 5 ans.

Renseignements : Christian Boon, carillonneur de la Ville de Wavre (carillon.wavre@skynet.be), ou le Syndicat d'Initiative de Wavre (032-(0)10-23.03.52), organisateur de cet événement, ou le site internet www.jeudejeanetalice.be.

- **11 - 16 mai : Helsinki (Finlande) : 21^e Nordic Bell Congress, organisé par la Nordic Society of Campanology and Carillon (NSCK)**

Au programme du congrès figurent des conférences, des concerts, des excursions et des cours de carillon et de handbells.

Renseignements : akc@carillon.dk ou à la rédaction du Bulletin Campanaire.

- **Juin : Ath : 1^e partie du Festival de Carillon 2007 (Eglise St-Julien)**

Les concerts ont lieu le samedi à 16h30 :

- 2 juin : Jean-Christophe Michallek (Liège)
- 9 juin : Carl Van Eyndhoven (Tilburg (Pays-Bas) et Mol)
- 16 juin : Gilles Lerouge (St-Amand-les-Eaux, France)
- 23 juin : Charles Dairay (St-Amand-les-Eaux et Orchies, France)
- 30 juin : Bernard Michel (St-Amand-les-Eaux et Lille, France)

La seconde partie du Festival a lieu en août et septembre (voir ci-après).

Renseignements au tél. 32-(0)68-45.45.37.

- **9 juin : Amersfoort (Pays-Bas) : Concours international de carillon**

Le concours aura lieu au carillon (58 cloches) de l'église O. L. Vrouw. Il comportera une catégorie « carillonneurs diplômés » et une catégorie « carillonneurs non-diplômés ». Chaque catégorie a un morceau imposé. Les inscriptions doivent être rentrées avant le 30 avril.

Renseignements : hbanning@antares.nl ou à la rédaction du Bulletin Campanaire.

- **du 18 au 21 juin : Sewanee (TN, USA) : 65^e Congrès de la Guilde des Carillonneurs d'Amérique du Nord (GCNA)**

Renseignements : www.sewanee.edu/GCNACongress ou à la rédaction du Bulletin Campanaire.

- **Juillet : Liège : Premier Festival International de Carillon (St-Paul)**

Le festival se déroulera les samedis 7, 14, 21 et 28 juillet sous forme de « concerts-apéritifs », de 12h30 à 13h30.

Renseignements : au tél. 32-(0)476-26.06.87.

- **Juillet - août : Nivelles : Festival de carillon (Collégiale Ste-Gertrude)**

Les concerts ont lieu le dimanche à 16h00 :

- 1 juillet : Robert Ferrière (Nivelles)
- 8 juillet : Tom Van Peer (Lokeren)
- 15 juillet : Stefano Colletti (Douai, France)
- 22 juillet : Per Rasmus Møller (Grenaa, Danemark)
- 29 juillet : Jean-Claude Molle (Ath) et Patrice Poliart (Soignies)
- 5 août : Alfred Leseq (Cappelle-la-Grande et Hondschoote, France)
- 12 août : Liesbeth Janssens (Lommel)
- 19 août : Carl Van Eyndhoven (Tilburg (Pays-Bas) et Mol)
- 26 août : Elisabeth Duwelz (Mons, Enghien, La Louvière, Braine-le-Comte)

Renseignements au tél. 32-(0)67-21.54.13 (Office du Tourisme).

- **4 - 14 juillet : Université d'Utrecht (Pays-Bas) : Summer School sur le thème « Carillon Culture in the Netherlands and Flanders : Tradition and Innovation »**

Le cours s'adresse aux élèves de niveau Conservatoire et sera donné par des spécialistes de réputation internationale, sous la guidance de Geert D'hollander. Quatre carillons (dont deux ambulants) seront disponibles à cet effet.

Renseignements : www.utrechtsummerschool.nl ou à la rédaction du Bulletin Campanaire.

- **7 juillet : St-Amand-les-Eaux (France) : Examen national d'interprétation au carillon**

Le règlement du concours (liste des morceaux imposés, bulletin d'inscription, etc.) est disponible à la rédaction du Bulletin Campanaire.

- **Août - septembre : Ath : 2^e partie du Festival de Carillon (Eglise St-Julien)**

Les concerts ci-après font suite à la *première partie* du festival, qui a lieu en juin (voir ci-dessus) :

- samedi 4 août à 16h30 : Elisabeth Duwelz (Mons, Enghien, La Louvière, Braine-le-Comte)
 - samedi 11 août à 16h30 : Pascaline Flamme (Tournai)
 - samedi 18 août à 16h30 : Alfred Lesecq (Cappelle-la-Grande et Hondschoote, France)
 - samedi 25 août (*à l'occasion de la Ducasse d'Ath*) :
 - à 12h15 : Pascaline Flamme (Tournai)
 - à 17h35 : Jean-Claude Molle (Ath)
 - samedi 1 sept. à 16h30 : Patrice Poliart (Soignies)
 - vendredi 7 sept. à 16h30 : élèves de la classe de carillon d'Ath
- Renseignements* au tél. 32-(0)68-45.45.37.

- **1 septembre : Zwolle (Pays-Bas) : concours de carillon pour duos (quatre mains)**

Renseignements : jonk2166@planet.nl ou à la rédaction du Bulletin Campanaire.

- **8 - 9 septembre : Wavre : 9^e Festival International de Carillon**

- **13 - 17 juillet 2008 : Groningen (Pays-Bas) : XVI^e Congrès de la Fédération Mondiale du Carillon**

o0o

Audition des carillons de Wallonie et de Bruxelles

- **Ath** (église St-Julien) : le samedi à 16h30 (J-C. Molle) – voir également p. 45 et 47 de la rubrique agenda ci-dessus
- **Bruxelles** (cathédrale St-Michel) : voir rubrique agenda ci-dessus, p. 43
- **Enghien** (église St-Nicolas) : le dimanche à 16 h (E. Duwelz)
- **La Louvière** (église St-Joseph) : le lundi à 11 h (E. Duwelz)
- **Liège** (cathédrale St-Paul) : le mercredi à 12h30 (Fabrice Renard) – voir également p. 46 de la rubrique agenda ci-dessus
- **Liège** (église St-Jean-l'Évangéliste) : le jeudi à 15h et alternativement le samedi à 16 h 30 et le dimanche à 11 h (J.-C. Michallek et Fr. Lambrecht)
- **Mons** (Beffroi) : le dimanche à 12 h et le mardi à 18 h (E. Duwelz)
- **Namur** (cathédrale St-Aubain) : le samedi à 10 h (E. De Vos)
- **Nivelles** (collégiale Ste-Gertrude) : voir rubrique agenda ci-dessus
- **Thuin** (beffroi) : le jeudi à 11 h, le samedi à 16 h et à certaines occasions festives (Ph. Cuisenaire)
- **Tournai** (beffroi) : le dimanche à 14h30 (alternativement Fr. Clément, Th. Bouillet et P. Flamme) – voir également p. 44 de la rubrique agenda ci-dessus
- **Wavre** (église St-Jean-Baptiste) : le mercredi et le samedi à 11 h (C. Boon) - voir également p. 44 et 47 de la rubrique agenda ci-dessus

Aux occasions festives, audition des carillons de :

- **Braine-le-Comte** (église St-Géry) : E. Duwelz
- **Charleroi** (Hôtel de Ville)
- **Chimay** (collégiale Saints-Pierre-et-Paul) : J-P. Rouwez
- **Florenville** (église de l'Assomption) : B. Goffette
- **Gembloux** (Beffroi) : S. Joris
- **Malmedy** (cathédrale Saints-Pierre-Paul-et-Quirin) : S. Michel
- **Soignies** (collégiale St-Vincent) : P. Poliart, V. Lontie et E. Duwelz
- **Verviers** (église N.D. des Récollets) : J.-C. Michallek, F. Renard et Fr. Lambrecht

A ces auditions s'ajoutent celles du *carillon itinérant* de l'Asbl Catiau Montois et Carillons.

Délais pour le prochain Bulletin Campanaire

Nous vous invitons à nous faire parvenir avant le 15 juin les informations que vous souhaiteriez communiquer dans les rubriques *Agenda, Potins Campanaires, Courrier des lecteurs* ou autres du prochain Bulletin Campanaire.

Anciens numéros du Bulletin Campanaire

Les personnes souhaitant compléter leur collection du Bulletin Campanaire sont priées de contacter le secrétariat de l'association (coordonnées en page 1). Coût unitaire (hors frais d'expédition) = 2,00 € par numéro commandé.

boulangerie
POLIART



2, rue Ferrer, Soignies
067/33 25 49
(anc. rue des Chantres)

Par sympathie

Patrice Poliart

Carillonneur

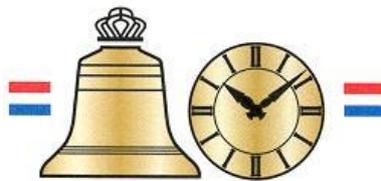
et

fabricant de cloches en chocolat



La fonderie ROYAL EIJSBOUTS a fondu fin 2006 la plus grosse cloche de volée du monde. D'un poids de 36.250 kg et d'un diamètre de 3.82 mètres, la cloche a été installée à Gotenba City (Japon), à proximité du Mont Fuji.

Royal Eijsbouts est spécialisée également dans la restauration des carillons historiques et dans la soudure de cloches.



Royal Eijsbouts

Royal Eijsbouts - Fonderie de cloches et Fabrique d'horloges
Boîte Postale 2 - NL 5720 AA Asten - Pays Bas
Téléphone +31 493 691445 - Télécopie +31 493 693300
royal@eijsbouts.com - www.eijsbouts.com